

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 11 juillet 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et à Monsieur le Ministre du Travail :

« Dans un article paru le 11 juillet 2024, le Luxemburger Wort écrit que, selon la Chambre des Métiers, les délais pour le remboursement des salaires, avancés par les entreprises ayant recours au chômage partiel, sont très longs. Cela aurait contribué à ce que de nombreuses entreprises du secteur de la construction n'aient pas demandé de chômage partiel conjoncturel.

À ce sujet, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et à Monsieur le Ministre du Travail :

- *Messieurs les Ministres, est-il vrai que les délais susmentionnés sont trop longs ? Les ministres peuvent-ils préciser la durée de ces délais ?*
- *Que comptent faire les ministres afin d'améliorer la situation ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Carole HARTMANN
Députée



Gilles BAUM
Député